

Gérard CAUDRON



Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
et notamment les articles L2212-1, L2212-2,
L2213-1 et L2213-2,

Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Considérant les travaux de renouvellement du
réseau d'eau potable par l'entreprise AXEO TP
pour le compte de SOURCEO, en trottoir et en
chaussée, rue Négrier, il convient de prolonger
notre arrêté N° 27808 les travaux n'étant pas
terminés et prendre toutes dispositions pour en
permettre leur réalisation et garantir la sécurité
des usagers,

N°2020-27917.

ARRETONS

Article 1.

Notre arrêté N°27808 en date du 26 octobre 2020 est reconduit dans les mêmes conditions jusqu'au 18 décembre 2020.

Article 2.

Les autres articles de notre arrêté N° 27808 restent inchangés.

Article 3.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

Article 4.

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Groupement Territorial 3 – Euro Parc Bat 4 – 1 rue de la Performance 59650 Villeneuve d'Ascq
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- L'entreprise AXEO TP, port fluvial - 1 ère avenue – 59211 SANTES.



Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 1^{er} décembre 2020,
Le Maire,

Gérard CAUDRON.

Affiché le : **03 DEC. 2020**